



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2017-047

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

14-2017-05-15-002 - Délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer à ses agents pour l'administration générale (13 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Calvados

14-2017-05-15-002

Délégation de signature du directeur départemental des
territoires et de la mer à ses agents pour l'administration
générale



PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des
Territoires et de la Mer
du Calvados

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES DÉCISIONS AUTRES QUE CELLES RELEVANT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE (DDTM - AG 2017-5)

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

VU le règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Forestier,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code des transports

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n°97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'agriculture,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ,

VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassins,

VU le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 relatif à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévue par le règlement (CE) n° 1782/2003,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 1 décembre 2015 nommant M. Laurent FISCUS, Préfet du Calvados, à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI,

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2015 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 08 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent Mary, ingénieur en chef des ponts, des eaux et de la forêt, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados à compter du 21 septembre 2016.

VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent Mary Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados et son article 3 l'autorisant à donner délégation de signature à certains agents placés sous son autorité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : la délégation de signature instituée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2016 est subdéléguée à Messieurs **Yves SIMON** et **Guillaume BARRON**, directeurs départementaux adjoints des territoires et de la mer du Calvados.

Article 2 – La délégation de signature prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2016 est également subdéléguée aux chefs de service, de mission, d'unité et délégués territoriaux dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, telle que précisée dans les annexes **1 à 10** ci-jointes.

Article 3 : Les agents de la DDTM, nominativement désignés ci-dessous comme **cadres d'astreinte de direction** ont délégation pendant leur période d'astreinte pour signer les actes référencés **3a2** de l'annexe 3 (dérogations exceptionnelles et dérogations individuelles de courte durée aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes)

Herve BOURHIS
Thierry BRUEY
Héloïse DEFFOBIS
Patrice FRANCOIS
Agnès HURSAULT
Karine LEROUVILLOIS
Stéphane LE VILLAIN
Sylvie LE VILLAIN

Mickaël MAGNIER
Pierre MORIN
Dominique PIERROUX
Jean-Luc POISNEL
Anne-Claire SALAMAND
Magali TOUTAIN
Franck VERGNE

Article 4 – Subdélégation de signature est donnée à Messieurs SIMON et BARRON pour signer, en tant que représentants du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services.

Article 6 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARY, de Messieurs SIMON et BARRON, la subdélégation de signature est donnée pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans la limite de 25 000 euros HT à :

- Mme Dominique PIERROUX, Secrétaire Générale,
- Mme Magali TOUTAIN, secrétaire générale adjointe,

Article 6– Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Fait à Caen, le 15 mai 2017

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

ANNEXE 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **Mme Dominique PIERROUX**, Secrétaire Générale ainsi qu'à **Mme Magali TOUTAIN**, secrétaire générale adjointe pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale et référencées dans les sections **1A** et **1B** .

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **Mme Sophie HERVIEU**, responsable du pôle administration générale et **Mme Maryse COSTIL**, responsable de l'unité logistique immobilier, pour les décisions et les actes référencés dans les sections **1A2** et **1B1** du domaine de l'administration générale.
- **Monsieur Patrick VROMAN**, responsable de l'unité achats-finances pour les décisions et actes référencés dans la section **1A2** du domaine de l'administration générale.

ANNEXE 2 : AGRICULTURE

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **-M . Patrice François** chef du Service Agricole (SA) et Mme **Agnès HURSAULT**, adjointe au chef du SA, responsable du pôle «Développement Rural» pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale et au domaine agricole et référencées dans la section **1A2** et les sections **2A à 2L** à l'exception de la section **2J** (qualité et sécurité des productions végétales).

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de ses attributions et compétences respectives à :

- **Mme Sylvie LE VILLAIN**, responsable du pôle des aides directes de la Politique Agricole Commune pour les décisions et les actes référencés dans la section **F** de l'annexe 2 (*aides directes mises en place pour le soutien des productions végétales et animales se rapportant à la pac : 2f1 à 2f3 inclus*)

ANNEXE 3 : CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

Subdélégation de signature est dévolue à :

- - **M. Mickaël MAGNIER**, chef du Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET) et **M. Thierry BRUEY**, adjoint au chef du SSICRET, responsable de l'unité « information et aide à la décision » pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, la circulation routière et la sécurité routière et référencées dans la section **1A2** et les sections **3A à 3D**.

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **M. Jean-Marc BRUNY**, responsable de l'unité « Sécurité Routière » pour les décisions et les actes référencés **3A1** (*autorisations individuelles de transports exceptionnels*) et s'il est absent ou empêché, **Mme Colette GUERIN**, de l'unité « Sécurité Routière », pour ces mêmes actes.
- **M. Philippe CRESTEY**, responsable de l'unité « Education Routière » pour les actes référencés **3C1, 3C2, 3C4** (*éducation routière*), et s'il est absent ou empêché à **Mme Maud CHARDON**, adjointe au responsable de l'unité « Education Routière », pour ces mêmes actes.

ANNEXE 4 : EAU ET BIODIVERSITE

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **M. Stéphane LE VILLAIN**, chef du Service Eau Biodiversité (SEB), et **M. Franck VERGNE**, adjoint au chef de service SEB et responsable de l'unité eau pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, au domaine de l'eau, de la biodiversité et référencées dans la section **1A2** et les sections **4A à 4J**

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de ses attributions et compétences respectives à :

- **M. Christophe GERVIS**, responsable de l'unité nature, pour les décisions et les actes référencés **4C, 4E, 4F, 4G, 4H**, de l'annexe 4 (*biodiversité, divers, bois et forêts, chasse, pêche, contrôles et sanctions, participation du public*) .
- **M. Paul COLIN**, responsable de la mission contrôle, pour les actes référencés **4I** (contrôles et sanctions)

ANNEXE 5 : CONSTRUCTION-AMENAGEMENT-HABITAT

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **Mme Héloïse DEFFOBIS**, chef du Service Construction Aménagement et Habitat (SeCAH) et **M. Hervé BOURHIS**, adjoint au chef du service construction, aménagement et Habitat et responsable du pôle habitat- villes pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, l'habitat, la construction, et référencées dans la section **1A2**, **1D1** et les sections **5A à 5G**.

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **Mme Chloé GHNASSIA**, responsable de l'unité « Logement Social », pour les décisions et les actes référencés **5a1 à 5c2**, **5e1 à 5e4** de l'annexe 5 et **1A2** de l'annexe 1
- **Mme Hélène CHAUVEAU**, responsable de l'unité « Amélioration Habitat Privé », pour les décisions et les actes référencés **5c1**, **5e1**, **5e3** de l'annexe 5 et **1A2** de l'annexe 1
- **M. Dominique GLADEL**, responsable de l'unité « accessibilité » pour les décisions et les actes référencés **5 F** de l'annexe 5 et **1A2** de l'annexe 1.
- **Mme Isabelle MARIE HUET**, responsable de l'unité « qualité de la construction et gestion du patrimoine immobilier » pour les décisions et les actes référencés **1A2** de l'annexe 1
- **M. Denis LABIGNE**, responsable de l'unité « rénovation Urbaine » pour les décisions et les actes référencés **1A2** de l'annexe 1

ANNEXE 6 : URBANISME, DEPLACEMENTS, RISQUES

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **Mme Anne-Claire SALAMAND**, chef du Service Urbanisme, Déplacements, Risques (SUDR) et **Mme Karine LEROUVILLOIS**, adjointe à la responsable du SUDR pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, à l'urbanisme, aux déplacements, aux risques et référencées dans la section **1A2** et les sections **6A à 6H**.

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **Mme Anne-Laure DE ROSA**, responsable de l'unité « Application du droit des sols » et **Mme Michelle MACHUE**, adjointe à la responsable d'unité, pour les décisions et les actes référencés **6a1 à 6c12** de l'annexe 6 et **1A2** à l'annexe 1
- **Mme Jacqueline HOUGUET PACARY**, **M Pierre NEGRE**, « Encadrants instructeurs pour les décisions et les actes référencés **6a1, 6c2, 6c3, 6c4, 6c5, 6c8, 6c10** à l'annexe 6
- **Mme Françoise HERVIEU**, **Mme Christine SAVARIE**, **Mme Véronique GUERIN**, **Mme Laurence SAINTILAN**, **Mme Françoise TECHER**, **Mme Delphine CREUSIER**, instructeurs et instructrices, pour les décisions et actes référencés **6c3 et 6c5** à l'annexe 6.
- **Mme Olivia DURANDE**, responsable de l'unité « Cadre de Vie », **M. Vincent LEPETIT**, responsable de l'unité « Prévention des Risques », **M. Serge DESNOS**, responsable de l'unité « Urbanisme réglementaire », **M. Nicolas VISAGE**, responsable de l'unité « fiscalité », **M. Renaud MARTEL**, responsable de l'unité « aménagement » pour les décisions et les actes référencés **1A2** à l'annexe 1.

ANNEXE 7 : MARITIME ET LITTORAL

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **Mme Annie LANNUZEL**, chef du Service Maritime et Littoral (SML), et à **M. Vincent LELIONNAIS**, adjoint à la chef du SML pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, à l'eau et à la biodiversité et au domaine maritime et littoral référencées dans la section **1A2** et les sections **4A1** et **7A à 7M**.

Cette subdélégation de signature est également dévolue dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

- **Mme Liza AGGOUNE**, chef du pôle « Réglementation-gens de mer » pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, à l'eau et à la biodiversité et au domaine maritime et littoral référencées dans la section **1A2** et les sections **4A1** et **7A à 7M**.
- **M. Philippe LE ROLLAND**, chef du pôle « Gestion du littoral », pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale, à l'eau et à la biodiversité et au domaine maritime et littoral référencées dans la section **1A2** et les sections **4A1** et **7A à 7M**.
- **M. Laurent PIEDVACHE**, responsable de l'unité « Cultures marines et pêche à pied », pour les décisions et les actes référencés **7D** et **7E** à l'annexe 7 et référencés **1A2** à l'annexe 1.

- **Mme Nelly LUSVEN**, responsable de l'unité « Gestion du littoral et qualité des eaux marines », pour les décisions et les actes référencés **7A, 7C et 7M** à l'annexe 7, référencés **4A1** à l'annexe 4 et référencés **1A2** à l'annexe 1
- **M. Gilles BAYLE**, responsable de la « Capitainerie du Port de Caen Ouistreham » et en son absence ou empêchement, **M. Yves CHABOT-MORISSEAU**, adjoint au responsable de la « Capitainerie du Port de Caen Ouistreham », pour les décisions et les actes référencés **7H, 7I, 7L** à l'annexe 7 et référencés **1A2** à l'annexe 1.
- **Mme Céline DUVAL**, responsable de l'unité « Affaires Nautiques et Contrôle », pour les décisions et les actes référencés **7E, 7G, 7K7, 7K8, 7L** à l'annexe 7 et référencés **1A2** à l'annexe 1.
- **M. Frédéric OBJOIS**, responsable de l'unité « Gens de Mer et Armement » et **Mme Christine DENIS**, adjointe au chef de l'unité « Gens de Mer et Armement », pour les décisions et les actes référencés **7F, 7K, 7L** à l'annexe 7 et référencés **1A2** à l'annexe 1.
- **M. Christophe LAUNAY**, responsable de l'unité littorale des Affaires Maritimes pour les décisions et actes référencées **1A2** à l'annexe 1.

ANNEXE 8 : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES DE TRANSPORT

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **Mme Catherine ROULANT**, chef de l'unité assistance de gestion de crise (AGC) pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale et référencées dans la section **1C et 1A2**

ANNEXE 9 : CONTENTIEUX

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **M. Jean-Luc POISNEL**, chef de la Mission Juridique (MJ) et à **Mme Ysolde LEGROS**, adjointe par intérim au responsable de la Mission Juridique pour ce qui concerne les décisions relatives au domaine de l'administration générale et au domaine du contentieux et de l'urbanisme référencées dans les sections **1A2** , **6C7** et **8A à 8B**

ANNEXE 10 : RESEAU TERRITORIAL

Subdélégation de signature est dévolue à :

- **M. Jean-Luc BOY** adjoint au chef de la délégation territoriale du Pays d'Auge,
- **M. Michel HAGNERE**, chef de la délégation territoriale du Bessin,
- **M . Jacques LESOUEF**, chef de la délégation territoriale du Bocage,
- **M. Pierre MORIN**, chef de la délégation territoriale de Caen et conjointement **M. Christian LE CROM**, adjoint au chef de la délégation territoriale de Caen,
- **Mme Nadine MARIE**, en charge de l'animation du RT, sous l'autorité directe du directeur adjoint responsable du réseau territorial :

Pour ce qui concerne les décisions relatives à l'administration générale référencées **1A2** (congrés annuels, jours ARTT, récupération) **1D1** (certificats de service fait relatifs à diverses prestations ou travaux) et pour qui concerne toutes les correspondances des délégations .